

**Allocution prononcée par le Ministre de la Justice
et des Finances à l'occasion du Congrès des juristes suisses
à Porrentruy le 24 septembre 1999**

Gérald Schaller

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La République et Canton du Jura est fière d'accueillir aujourd'hui, pour la première fois, la Société suisse des juristes, dans les murs de l'ancienne capitale des Princes-Evêques de Bâle. Au nom du Gouvernement jurassien, je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Je tiens aussi à vous remercier sincèrement de m'associer en tant qu'invité d'honneur à votre congrès annuel. J'y participe d'autant plus volontiers que l'objet principal de vos délibérations touche de très près les préoccupations des Jurassiens: le droit face à l'information.

Est-ce là un signe des temps? A l'ère d'Internet, il apparaît que le besoin d'informations et de transparence soit devenue universel et qu'il atteigne également la sphère du pouvoir pour qui le secret fut longtemps une arme favorite, souvent imparable. Le fait est que notre Parlement cantonal met actuellement sous toit une "loi sur le droit du public à l'information et sur la publicité des documents officiels". Il témoigne ainsi d'un souci actuel général d'assurer un meilleur exercice de la démocratie en permettant une formation plus libre des opinions ainsi que l'amélioration du contrôle de l'activité des autorités par le public. Ce droit à l'information que certains pays reconnaissent déjà comme une nouvelle liberté publique, doit évidemment être tempéré par le droit de chacun à préserver sa sphère personnelle ou par la nécessité de préserver des intérêts publics ou privés prépondérants.

Cette évolution qui fait passer du principe du secret avec exceptions de publicité au principe de publicité avec exceptions de secret, constitue à n'en pas douter un progrès en ce sens qu'elle vise à renforcer la confiance des administrés et à parfaire le système démocratique; encore faudra-t-il que la participation des citoyennes et citoyens réponde à ces nouvelles exigences. Mais je ne veux pas empiéter sur vos délibérations et je laisse à la sagacité des éminents juristes que vous êtes, le

soin d'analyser toute la problématique de cette évolution, en vous assurant de mon attention la plus vive.

Pour l'instant, permettez-moi de vous renouveler mes souhaits de bienvenue et de pleins succès à votre congrès. J'espère que vous trouverez en Ajoie, terre d'accueil et de jovialité, un milieu privilégié non seulement pour votre édification scientifique mais aussi pour une agréable détente.